

SOUTIEN ET ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ

Secteur

Enfance - Jeunesse - Familles



Bilan d'activités 2023

2, rue du Colonel Gassin
06300 NICE
Tél. 04 93 04 18 68
direction-enfance-famille@fondationdenice.org

I – PRESENTATION DU SAP « Soutien et Accompagnement à la Parentalité » en milieu carcéral

Depuis 20 ans, le SAP « Soutien et Accompagnement à la Parentalité » est une structure spécialisée dans l'évaluation et le maintien des liens familiaux entre l'enfant et le parent incarcéré à la Maison d'Arrêt de Nice. Cette dernière est un établissement pénitentiaire dans lequel sont placées les personnes en détention provisoire, et les condamnés à des peines de moins d'un an ou dont le reliquat à effectuer n'excède pas un an. Cependant, on y trouve un certain nombre de condamnés en attente d'affectation en établissement pour peine.

Le SAP a su comprendre les difficultés auxquelles sont exposés les enfants de parents incarcérés : La honte, le repli sur soi et un affaissement de la confiance en soi. Il a ainsi pour but de développer, maintenir et aider à rétablir les relations enfants-parents à l'épreuve de l'incarcération. L'objectif de ce service de la Fondation de Nice prend pour référence :

L'Article 9 al 3 de la Convention Internationale des droits des Enfants de 1989, ratifiée en 1990 par la France qui prescrit que « les états partis respectent le droit de l'enfant séparé de ses deux parents ou de l'un d'eux, d'entretenir régulièrement des relations personnelles et des contacts directs avec ses deux parents, sauf si cela est contraire à l'intérêt de l'enfant ».

-L'Article 373.2 du Code Civil : « Chacun des père et mère doit maintenir des relations personnelles avec l'enfant et respecter les liens de celui-ci avec l'autre parent. »

Ce service vient en appui aux enfants et aux familles concernés par l'incarcération en leur offrant un travail de soutien à la parentalité ; un accompagnement et un espace de parole pour les enfants, parents, famille faisant face à une rupture pouvant impacter leur quotidien et leur perception de l'incarcération. Les interventions du SAP s'effectuent à un moment donné du parcours de ces familles. Ces missions sont ponctuelles et soumises au temps de détention du parent détenu.

Ainsi, la prise en charge de l'enfant et sa parole ont été placées au centre de ce dispositif spécifique composé d'une psychologue à 0,80 ETP et d'une éducatrice spécialisée à temps plein.

Cette action s'inscrit aussi sur le versant préventif à la question de la récidive et également depuis 2019 dans la lutte contre les violences faites aux femmes et contre la radicalisation.

Très bien intégré au sein de la maison d'arrêt de Nice, avec une salle dédiée aux visites médiatisées, le SAP a poursuivi en 2023 ce travail initié avec le SPIP, Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation.

A – Les missions et objectifs du SAP

Les missions du Soutien et Accompagnement à la Parentalité sont principalement menées dans l'intérêt de l'enfant mais aussi dans un cadre légal précis, dans l'intérêt du parent incarcéré.

En 2023, l'analyse systémique et l'évaluation éducative et psychologique individuelle approfondie de l'enfant, de la famille proche et du détenu ont continué à se réaliser en complémentarité, avec une collaboration très étroite avec les différents partenaires sociaux et judiciaires dans le but d'améliorer et d'individualiser les prises en charge de ces familles.

Pour l'enfant : le maintien des liens avec le parent (père ou mère) incarcéré constitue pour lui un droit fondamental. Ainsi, l'équipe l'accompagne dans ses interrogations, afin de lui apporter des explications et des éléments de réponse et de donner du sens à l'incarcération ainsi qu'à la condamnation de son parent.

Le but est également de lutter contre le sentiment d'abandon en laissant à l'enfant un espace suffisamment important pour qu'il puisse exprimer ses désirs, ses souffrances, ses angoisses et qu'il soit à même de reprendre contact et de consolider ses liens avec le parent incarcéré.

L'adhésion de l'enfant est au centre du projet, sa prise en charge est élaborée avec lui dans toutes ses étapes, lui permettant de mieux se situer par rapport à sa famille, son parent incarcéré, ses proches et les intervenants sociaux.

La mission du SAP contribue à le replacer comme sujet de droit qui, comme tout enfant qui le souhaite, doit pouvoir garder contact avec ses deux parents.

Pour le parent incarcéré : l'objectif du service est de le soutenir, voire de le replacer dans sa posture éducative afin qu'il puisse s'approprier ou se réapproprier sa place dans la vie de l'enfant ainsi que dans ses devoirs et obligations parentales.

Notre action vise aussi à associer le plus possible le parent, et/ou les proches ayant la garde des enfants en offrant un soutien à la parentalité sur le service du SAP. Leur adhésion est indispensable pour la continuité de notre travail.

Nous intervenons à un moment de vulnérabilité chez ces familles, où nous tentons de créer une relation de confiance suffisamment stable et solide. Ce lien représente généralement un atout pour libérer la parole, envisager du changement et une ouverture vers l'extérieur plus sereine pour ces familles.

B- Réseau partenarial et collaboration

Les orientations au SAP peuvent suivre différentes voies selon la personne ou le service qui en est à l'origine. Elle peuvent émaner de :

- Du Conseiller Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (C.P.I.P) du SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation) de la Maison d'Arrêt de Nice.
- De la personne détenue, directement auprès du S.A.P (Soutien et Accompagnement à la Parentalité), par courrier (le SAP bénéficie d'une boîte aux lettres dans les bureaux du SPIP).
- De la famille, auprès du S.A.P, en nous rencontrant aux parloirs familles ou en nous téléphonant sur notre service.
- Des services internes à la Maison d'Arrêt de Nice : Service Médico-Psychologique Régional (SMPR), Service des Parloirs familles.
- Des institutions de la protection de l'enfance : Aide Sociale à l'Enfance (ASE), Maisons des solidarités départementales (MSD), Pouponnières, les Actions Éducatives en Milieu Ouvert (AEMO), les Centres Maternels, les Instituts Médico Éducatif (IME), les Centres Médico-psychologique (CMP), les Structures spécialisées pour l'accueil d'enfants placés, Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS), Foyer de l'Enfance, Les familles d'accueil, Les services de médiations
- Les Maisons d'Arrêt d'autres départements, ou les centres de détentions,
- Les Relais Parents-Enfants des autres départements, de la Région PACA en particulier

Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation est le service interne de la maison d'Arrêt de Nice avec lequel le SAP a établi un lien privilégié pour travailler l'accompagnement de ces parents détenus. Les temps de rencontres et d'échanges sont quasi quotidiens. En effet, la présence régulière de l'équipe du SAP en Maison d'arrêt a permis au détenu de créer des liens de confiance avec les travailleurs sociaux du SAP ainsi qu'un travail de confiance avec l'équipe du SPIP.

Le SAP peut être un service ressource pour d'autres structures partenaires. Il reçoit de plus en plus de demandes de collaboration de la part de travailleurs sociaux confrontés à des familles concernées par l'incarcération d'un parent. De ce fait, la mise en œuvre des objectifs du service a été accompagnée de la création d'un maillage nécessaire à la cohérence des actions proposées.

La complexité des situations rencontrées nous pousse à renforcer notre maillage partenarial et à adapter notre pratique professionnelle ainsi que notre intervention auprès des familles. Entre violence conjugale, conflit intra-familial, carence éducative et/ou affective, nous devons travailler en étroite collaboration avec les différentes institutions socio-judiciaires et éducatives, afin de garantir un accompagnement cohérent, répondant aux besoins de ces familles et avant tout à l'intérêt et aux droits de ces enfants.

Au regard de nos missions, il semble incontournable de pouvoir croiser les regards pour que les réponses apportées soient riches de sens et de pertinence.

Face à cet espace-temps carcéral, c'est le partenariat qui nous permet de faire ce lien « DEDANS-DEHORS », nécessaire à de nouvelles projections et une préparation vers la sortie prenant en compte tous les champs du possible. Voilà un réel point de départ à une réinsertion sociale et une construction identitaire positive.

Ce réseau partenarial permet de lutter contre l'exclusion et l'isolement de ces familles. Il permet également de rassurer l'enfant et lui donner la légitimité d'aimer et d'avoir des attentes vis-à-vis de son parent incarcéré.

C- Organisation du service

Fondation de NICE - Secteur Enfance-Jeunesse-Familles - Soutien et Accompagnement à la Parentalité

Coordonnées	2 rue colonel Gassin – 06 000 NICE Téléphone : 06 16 42 74 98 ou 06 27 50 35 78 Email : parentalité@fondationdenice.org
Composition équipe	<ul style="list-style-type: none">• 1 Psychologue à 0,8• 1 éducateur à temps plein
Date de création	01-10-2003
Missions	Evaluation et Maintien des liens familiaux entre 1 ou des enfants et le ou les parents incarcérés
Usagers	<ul style="list-style-type: none">- Enfants 3 mois/ 18 ans concernés par l’incarcération d’un ou des parents.- Le ou les parents détenus.- Famille et proche de l’enfant.
Fonctionnement	Du lundi au vendredi avec des horaires qui peuvent varier en fonction des situations
Activité soutenue par	Le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, La Région PACA, l’Administration Pénitentiaire de la Maison d’Arrêt de Nice, le SPIP et le FIPDR, et la Caisse d’Allocations Familiales des Alpes-Maritimes dans le cadre du Réseau Parents 06.

II – L'ACTIVITE EN 2023

L'accompagnement des mineurs

Enfants accompagnés	Garçons	38
	Filles	38

Le service a accompagné **76** enfants en 2023. 56 bénéficiaient d'une mesure éducative. Pour 30 enfants, une procédure JAF est en cours.

- Moyenne d'âge des enfants accompagnés : entre 7 et 8 ans
- Tranche d'âge des enfants accompagnés : de 3 mois à 18 ans

Le maintien des liens avec le parent (père ou mère) incarcéré constitue pour lui un droit fondamental. Ainsi, l'équipe l'accompagne dans ses interrogations, afin de lui apporter des explications et des éléments de réponses, de donner du sens à l'incarcération ainsi qu'à la condamnation de son parent.

Le but est également de lutter contre le sentiment d'abandon en laissant à l'enfant un espace suffisamment important pour qu'il puisse exprimer ses désirs, ses souffrances, ses angoisses et qu'il soit à même de reprendre contact et de consolider ses liens avec le parent incarcéré.

L'adhésion de l'enfant est au centre du projet, sa prise en charge est élaborée avec lui dans toutes ses étapes, lui permettant de mieux se situer par rapport à sa famille, son parent incarcéré, ses proches et les intervenants sociaux.

La mission du SAP contribue à le replacer comme sujet de droit qui, comme tout enfant qui le souhaite, doit pouvoir garder contact avec ses deux parents.

Nombre des actions réalisées en direction des enfants	681
Nombre des entretiens avec l'enfant uniquement	128
Nombre des rencontres médiatisées	177 dont 161 parloirs médiatisés
Nombre des appels téléphoniques médiatisés	35
Nombre de entretiens « Familles » avec le parent libre	330

Les rencontres médiatisées

Le temps de visite médiatisée est un moment privilégié entre l'enfant et son parent incarcéré. Ainsi, il permet au parent d'appréhender son rôle de parent au travers d'une relation « duelle » avec son enfant et de lui apporter réponse et réassurance.

Il est indispensable de bien prendre en compte le désir, la demande et les inquiétudes de l'enfant pour préparer au mieux le parent à ces rencontres. Ainsi, en amont de chaque visite médiatisée d'une durée de 45 minutes ou de 1h30 pour des parloirs doubles, le service organise des rencontres aussi bien avec les enfants que les parents pour préparer au mieux ces retrouvailles et permettre aux parents de remettre au centre de leur projection familiale l'intérêt et la demande de l'enfant. Cet espace de rencontre et cet accompagnement permettent de garantir un cadre rassurant auquel peuvent se rattacher les parents détenus et les enfants durant la rencontre.

Pour l'enfant, ce temps avec son parent incarcéré offre un cadre contenant et permet au professionnel aussi de percevoir la teneur relationnelle entre l'enfant et son parent. Cette intimité favorise la construction d'un lien, indispensable au développement de l'enfant. Partager des moments ludiques avec son enfant, sans forcément y associer la parole, favorise la restauration du lien. Ils peuvent également servir à apaiser des moments d'angoisse, ou de tension.

Ces temps permettent également de valoriser le parent dans son rôle et compétences parentales ; mais aussi à l'enfant de lui apporter des réponses et liens favorables à une bonne évolution et construction identitaire.

Ces rencontres sont un atout sur la prévention de la récidive et de reproduction du schéma familiale.

La périodicité de cet axe de travail varie en fonction de la situation, de la demande et du besoin de l'enfant. Elle peut être hebdomadaire, mensuelle ou bien se caler sur le rythme des vacances scolaires.

Certaines personnes bénéficient de régime spécial comme des aménagement de peine (sous bracelet - SPIP milieu ouvert, semi-liberté dedans/dehors, conditionnelle (ils pointent au commissariat Auvare+ SPIP ouvert), le service du SAP s'adapte alors pour proposer un accompagnement ou une rencontre si la situation le permet.

Les personnes incarcérées

Nombre de personnes incarcérées accompagnées	132 dont 34 femmes et 98 hommes
Nombre d'entretiens individuels réalisés avec les détenus (en détention/téléphoniques ou extérieur)	532

L'équipe éducative tente de responsabiliser les parents incarcérés dans leur rôle et devoir parentaux. Nous les invitons à remettre au centre de leur projection familiale l'intérêt et la demande de l'enfant.

Travailler sur le positionnement et les devoirs parentaux permet aux parents incarcérés de reprendre confiance en leur capacités et d'apporter les justes réponses aux attentes de leurs enfants ; mais également se donner la possibilité de solliciter et de se saisir des juridictions, espaces de droits communs et/ou institutions qui interviennent auprès de leurs enfants.

Dans cette dynamique, nous sommes parfois en lien avec le parent incarcéré sans nécessairement rencontrer l'enfant, notamment à la suite d'une rupture de longues années, en l'absence de droits. Ainsi, cela nous permet éventuellement de travailler à l'ouverture des

droits, une orientation et une sollicitation des bonnes juridictions (JAF et JE) et/ou vers les services socio-éducatifs. En effet, certains partenaires n'ont pas encore connaissance de l'existence de notre service et n'octroient pas de droit en conséquence au parent incarcéré.

Les groupes de paroles mixtes

Nombre de groupe de parole réalisé en détention	38
--	-----------

Le GDP (groupe de parole) a la capacité d'inscrire 12 parents par groupe. C'est le seul groupe mixte au sein de la maison d'arrêt. 28 parents (18 hommes et 10 femmes) détenus y ont pris part en 2023. 7 d'entre eux dont 4 hommes et 3 femmes y ont participé de façon régulière tout au long de l'année. Pour les autres la participation a pu être plus fluctuante pour divers raisons : scolarité, emploi, soin, parloirs avocats, parloirs famille ou encore crainte du jugement, ne pas se sentir prêt, etc.

Bien identifié par les détenus comme un des outils d'accompagnement à la parentalité, le groupe de paroles est proposé à fréquence régulière au sein de la Maison d'Arrêt. La diversité des situations familiales, carcérales, des expériences parentales, ... des participant(e)s constituent autant d'échanges qui contribuent à éclairer, puis étayer la décision du parent incarcéré, de mettre ou non en place des visites médiatisées. La posture de neutralité et de non-jugement encouragée par les intervenants est de nature à faciliter d'une part :

- L'expression des différentes appréhensions et/ou la prise de conscience des difficultés susceptibles de décourager l'exercice de leur parentalité
- Et d'autre part l'introduction d'une temporalité bénéfique à la restauration du lien parental.

Le groupe est aussi le moyen de sortir d'un isolement très présent en milieu carcéral, les participants pouvant échanger sur leur perception de la parentalité.

III - CONCLUSION ET PERSPECTIVES 2023

L'activité de 2023, poursuit la dynamique engagée en 2022 avec des indicateurs en augmentation :

- 76 enfants accompagnés en 2023 contre 71 en 2022
- 132 parents incarcérés accompagnés en 2023 contre 117 en 2022
- 177 rencontres médiatisées dont 161 parloirs médiatisés contre 89 en 2022

Ces chiffres témoignent de l'intérêt de ce petit dispositif qui a su, après « les années COVID », et l'impossibilité d'intervenir en maison d'arrêt relancer son activité en lien avec les partenaires de l'administration pénitentiaire.

En 2024, nous envisageons de réunir les partenaires sur une demi-journée afin d'échanger sur le service, les axes d'amélioration à mettre en œuvre. Ce sera également l'occasion, à partir de l'expérience commune, d'élaborer les rôles et places de chacun dans l'accompagnement des enfants, de leur parent incarcéré et de leur parent ou personne ayant la garde.

Le service du SAP, doit mieux se faire connaître des partenaires potentiels comme les MSD qui pourraient orienter des enfants, ou les juges qui pourraient ainsi donner des droits aux parents incarcérés ou à minima envisager un travail de lien parent/enfant. Dans cette perspective, nous tenterons de rencontrer les MSD du territoire afin de présenter le service aux plus grands nombres. Nous essaierons également de rencontrer les juges, en particulier les JAF afin de leur présenter les possibilités de médiation parent/enfant quand un parent est incarcéré.



Présidence

60, rue Gioffredo • 06000 Nice
Tél. 04 93 13 90 67 • presidence@fondationdenice.org

Siège social

Casa-Vecchia • 8, avenue Urbain-Bosio • 06300 Nice
Tél. 04 97 08 82 30 • siege@fondationdenice.org

www.fondationdenice.org



En partenariat actif pour la mise en œuvre des politiques publiques



La Fondation de Nice Patronage Saint-Pierre Actes est reconnue d'utilité publique. Elle a reçu en 2020 le label «Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale» (ESUS).



Le label Diversité délivré par l'Afnor à la Fondation de Nice légitime la démarche de la Fondation en faveur de l'égalité des chances et l'équité de traitements dans toutes ses activités.